

**POUR DÉCISION**

## TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Questions découlant des travaux  
de la Conférence internationale  
du Travail à sa 98<sup>e</sup> session (2009)****Suite à donner au débat et aux décisions  
de la Conférence sur la crise économique  
et de l'emploi: stratégie pour donner effet  
au Pacte mondial pour l'emploi**

1. Le Pacte mondial pour l'emploi, adopté par la Conférence internationale du Travail en juin 2009, propose une série de mesures de politique générale que les pays, avec le concours des institutions régionales et internationales, peuvent adopter pour renforcer leurs efforts visant à lutter contre la crise et promouvoir la reprise, tout en contribuant à façonner le monde d'après la crise, caractérisé par une mondialisation plus équitable et plus durable. Le Pacte offre ainsi une structure d'action conçue pour que le système multilatéral, les gouvernements, les travailleurs et les employeurs puissent donner effet aux mesures tendant à limiter les dommages subis par les travailleurs, les entreprises et la société, à stimuler une reprise rapide des marchés du travail et à contribuer à une mondialisation équitable.
2. Le présent document énonce les principales lignes d'action stratégiques mises en œuvre par le Bureau pour aider les mandants à donner effet au Pacte mondial pour l'emploi. Cette démarche s'inspire du Pacte lui-même, de l'Agenda du travail décent et de la Déclaration de 2008 de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. La stratégie que le Bureau met au point, qui consiste à travailler sur les quatre piliers du travail décent, vise à renforcer la capacité de l'Organisation de répondre aux besoins des mandants en ce qui concerne le suivi de tous les aspects du Pacte.
3. En mars 2008, le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation a étudié l'incidence des nouvelles tendances sur les perspectives de travail décent et a examiné comment l'OIT pourrait contribuer aux efforts entrepris pour éviter une récession mondiale prolongée et généralisée<sup>1</sup>. L'émergence de la crise économique et de l'emploi était aussi un des principaux thèmes des discussions en plénière à la session de 2008 de la Conférence

<sup>1</sup> Voir document GB.301/WP/SDG/1(Add.).

internationale du Travail<sup>2</sup>. Le fait de s'être penché assez tôt sur ces questions a permis au Conseil d'administration d'agir rapidement à sa session de novembre 2008 – peu après que la crise ait, en septembre 2008, pris toute son ampleur – par une déclaration de son bureau sur la crise économique mondiale. Cette déclaration en six points est devenue la première étape de la formulation du Pacte mondial pour l'emploi et des mesures prises par l'Organisation «pour remédier aux retombées de la crise sur l'économie réelle afin de protéger les personnes, soutenir la productivité des entreprises et préserver l'emploi»<sup>3</sup>.

4. Dans la déclaration du bureau, le Pacte était envisagé comme un moyen d'appliquer l'Agenda du travail décent à l'élaboration de mesures de riposte à la crise. Ainsi, le cadre stratégique pour 2010-2015 se concentrait sur la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent durant la période de planification, en réponse à la demande d'assistance accrue des mandants de l'OIT dans le contexte d'une mondialisation croissante qui s'accompagne de multiples crises<sup>4</sup>. En outre, le programme et budget pour 2010-11 a été établi au moment où la crise frappait de plein fouet, et tenait compte du fait que l'Agenda du travail décent serait d'autant plus important et pertinent en raison de la dégradation de la situation sur le marché du travail dans de nombreux pays.
5. Revenant sur les grandes lignes de la méthode adoptée par l'Organisation pour donner effet au Pacte, le présent document commence par rappeler le cadre d'action prévu par le Pacte, puis récapitule brièvement les mesures prises par les pays pour lutter contre la crise. Il décrit ensuite la situation économique actuelle, pour ensuite se concentrer sur l'action du Bureau pour appuyer les mandants.

## Un cadre d'action

6. Le Pacte mondial pour l'emploi s'inscrit dans le cadre de l'Agenda du travail décent. Le paragraphe 9 du Pacte énonce que «l'action doit être guidée par l'Agenda du travail décent et les engagements pris par l'OIT et ses mandants dans la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008)». La dernière partie du Pacte (paragr. 26 à 28) présente plusieurs aspects importants pour en assurer le suivi et énonce des mécanismes visant à renforcer la capacité des mandants de parvenir à mettre en œuvre l'Agenda du travail décent en temps de crise.
7. Les mandants prennent divers types de mesures qui s'inspirent des idées énoncées dans le Pacte. Les résultats d'une étude du Bureau sur les mesures adoptées par 54 pays ont été compilés et présentés dans un rapport intitulé *Protéger les personnes, promouvoir l'emploi*, qui a été publié en septembre 2009 et soumis au Sommet des dirigeants du G20 à Pittsburgh.
8. L'étude montrait que les pays avaient pris des dispositions pour stimuler la création d'emplois en investissant de l'argent public dans différents types d'infrastructures; en offrant un appui supplémentaire aux petites entreprises en particulier, sous forme de facilités de crédit, de dégrèvements d'impôts et d'assistance technique; en accordant aux entreprises des subventions et des réductions des charges sociales pour abaisser le coût du maintien des travailleurs dans leur emploi et faciliter de nouvelles embauches; en

<sup>2</sup> Voir BIT: *Le travail décent: Défis stratégiques à venir*, rapport du Directeur général, rapport I (C), Conférence internationale du Travail, 97<sup>e</sup> session, Genève, 2008.

<sup>3</sup> Voir «Déclaration du bureau du Conseil d'administration du BIT», à l'adresse suivante: [www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms\\_100690.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_100690.pdf)

<sup>4</sup> Voir document GB.304/PFA/2(Rev.), paragr. 2.

maintenant les travailleurs dans leur emploi grâce à la réduction du temps de travail, l'indemnisation du chômage partiel, la réduction des charges salariales et des programmes de formation.

9. Les mesures prises pour apporter un complément de revenu aux travailleurs et aux familles comprennent l'extension des indemnités de chômage; l'extension et l'adaptation des prestations d'assurance-maladie et des prestations de retraite des personnes âgées; l'augmentation des programmes de transferts monétaires et d'assistance sociale.
10. L'appui apporté aux chômeurs et aux demandeurs d'emploi a été amélioré en renforçant les services publics de l'emploi et en étendant les programmes et moyens de formation.
11. Les efforts visant à stimuler le dialogue et la concertation avec les organisations patronales et syndicales au sujet des mesures pour surmonter la crise consistent notamment en des consultations nationales et sectorielles entre entreprises et travailleurs et avec les gouvernements; des accords nationaux et sectoriels entre entreprises et travailleurs et avec les gouvernements; et des consultations et accords au sein des entreprises.
12. Pour chacun des grands domaines évoqués ci-dessus, chaque pays étudié a, en moyenne, adopté à peu près quatre nouvelles mesures pour stimuler la demande de main-d'œuvre, entre deux et trois mesures pour soutenir les demandeurs d'emploi et les chômeurs, entre deux ou trois mesures pour étendre la protection sociale et une mesure pour stimuler le dialogue social et les droits des travailleurs. Les pays à plus faible revenu ont adopté, en moyenne, un peu moins de mesures que les pays à plus haut revenu. Tous les pays ont accordé un rang de priorité élevé à la réalisation d'investissements nouveaux ou supplémentaires dans l'infrastructure afin de créer des emplois. Cependant, les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire ont aussi investi de façon significative dans l'extension de la protection sociale, tandis que les pays avancés ont plus investi dans des politiques du marché du travail.
13. Un des principaux axes des politiques de riposte à la crise a été de stimuler la demande effective et d'injecter des liquidités dans l'économie mondiale. Pour les pays du G20, le BIT a estimé qu'entre 7 et 11 millions d'emplois seront créés ou préservés dans les pays du G20 en 2009. Ces emplois représentent entre 29 et 43 pour cent de la hausse du chômage total dans les pays du G20. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a estimé que, pour 19 pays de l'OCDE, cela représenterait en moyenne, pour 2010, entre 3,2 et 5,5 millions d'emplois. Les mesures de relance budgétaire et les efforts entrepris pour maintenir les flux de capitaux dans le monde ont eu l'effet escompté. Sans cela, ces pays auraient affiché un taux de chômage nettement plus élevé<sup>5</sup>.

## **La récession s'essouffle, mais la reprise reste un pari difficile**

14. Les récentes prévisions économiques, y compris les *Perspectives de l'économie mondiale* publiées en octobre 2009 par le Fonds monétaire international, semblent indiquer que, malgré les signes récents d'une stabilisation de l'économie mondiale et d'un début de

<sup>5</sup> BIT: *Protéger les personnes, promouvoir l'emploi: Etude des mesures pour l'emploi et la protection sociale prises par les pays en réponse à la crise économique mondiale. Un rapport du BIT au sommet des dirigeants du G20, Pittsburgh, 24-25 sept. 2009.*

reprise, les perspectives demeurent incertaines<sup>6</sup>. Il faudra du temps pour rééquilibrer la situation financière des banques et celle des ménages dans les pays où les consommateurs ont été les plus éprouvés et où la bulle immobilière a été la plus dramatique. Dans la plupart des pays, les mesures de relance prises par le gouvernement constituent quasiment le seul moteur de la croissance. Le redressement économique n'est pas encore auto-entretenu. On s'attend à ce que le chômage continue de croître jusqu'en 2010, réduisant du même coup la demande globale. Ces tendances sont autant de bonnes raisons pour que les gouvernements ne suppriment pas prématurément leurs mesures de relance.

15. Les réponses de la politique budgétaire sont indispensables mais ne parviennent pas tout à fait à juguler la baisse de production ni à enrayer la croissance du chômage parce que la diminution des investissements privés et de la demande de consommation dépasse largement, en ampleur, les plans de relance budgétaire. Le redressement a besoin d'être soutenu par la croissance de la demande de consommation et des investissements privés. A cet égard, les engagements pris par les dirigeants du G20 à Pittsburgh de poursuivre leur intervention énergique jusqu'à ce qu'une reprise durable soit assurée, d'agir pour faire en sorte que le retour de la croissance s'accompagne de la création d'emplois et d'éviter tout arrêt prématuré des efforts de relance sont importants et rassurants<sup>7</sup>. Il conviendrait, cependant, de tout mettre en œuvre pour améliorer la conception des plans de relance budgétaire, de sorte qu'une part suffisante des dépenses soit consacrée à des politiques efficaces de l'emploi et de la protection sociale. Le BIT a prévenu qu'à moins de prendre des mesures vigoureuses les marchés du travail risquent d'être gravement perturbés pendant une période de cinq à six ans.

## Aider les mandants à donner effet au Pacte mondial pour l'emploi

16. Le Pacte contient une série de mesures anticrise et de relance qui couvrent les quatre objectifs stratégiques de l'OIT. Il ne s'agit pas d'une solution «unique pour tous», mais d'un catalogue d'options politiques éprouvées et testées que les pays peuvent adapter à leurs besoins et à leur situation spécifiques. C'est un cadre d'action et une feuille de route pour élaborer des mesures et des politiques de mise en conformité aux normes de l'emploi, de la protection sociale et du travail, et pour promouvoir des processus de dialogue social.
17. Les gouvernements et les organisations de travailleurs et d'employeurs ont pris l'engagement de travailler ensemble pour contribuer à la réussite du Pacte mondial pour l'emploi, et le Bureau s'est engagé à aider les mandants qui en font la demande à donner effet au Pacte. En plus des réponses apportées par les gouvernements, résumées ci-dessus et évaluées dans le rapport du BIT au G20, les organisations d'employeurs et de travailleurs ont participé activement au dialogue social avec les gouvernements et dans le cadre des réponses et services qu'elles proposent à leurs membres. Peu après l'adoption du Pacte, l'Organisation internationale des employeurs (OIE) a publié le *Pacte mondial pour l'emploi: Guide à l'intention des employeurs*. De même, la Confédération syndicale internationale (CSI) a adressé une circulaire à toutes les organisations affiliées, à toutes les fédérations syndicales mondiales ainsi qu'à la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE pour leur donner des orientations sur la manière de donner effet au Pacte et d'en faire connaître les différents aspects.

<sup>6</sup> Pour plus de détails sur les *Perspectives de l'économie mondiale*, voir le document GB.306/WP/SDG/1(Add.).

<sup>7</sup> *Déclaration des dirigeants: Sommet de Pittsburgh*, 24-25 sept. 2009, paragr. 10 du préambule.

18. Les demandes de soutien de plus en plus nombreuses reçues des mandants pour les mesures qu'ils doivent prendre face à la crise sont le plus souvent des demandes d'information sur les mesures prises dans les autres pays. Le Bureau continuera de recueillir et de diffuser des informations aussi bien sur les initiatives prises par les mandants dans le cadre proposé par le Pacte mondial pour l'emploi que sur l'évolution de la situation économique et du marché du travail.
19. Depuis le troisième trimestre 2008 en particulier, de nombreux pays ont pris des mesures pour atténuer les effets de la crise et favoriser la reprise. Le Bureau a renforcé son soutien aux mandants: au niveau national, à travers ses réponses à des demandes spécifiques; à l'échelle régionale, à travers ses activités consultatives ou ses activités de renforcement des capacités (voir annexe I); et à l'échelle mondiale, en collaborant avec des organismes du système des Nations Unies et d'autres institutions multilatérales, ainsi qu'avec le G20 et le G8. Il y a eu en outre une série de débats importants au sein du Conseil d'administration, étayés par des documents de recherche et autres contributions<sup>8</sup>.
20. Au cours des derniers mois de l'actuel cycle de programmation, le Bureau a modifié des programmes de travail et réaffecté des ressources de manière à répondre aux demandes urgentes. Une surveillance étroite des budgets a permis d'identifier assez tôt les ressources susceptibles de ne pas être utilisées et ainsi de les réaffecter de manière à répondre à la crise. Un certain nombre de partenaires pour la coopération technique ont eux aussi accepté d'autoriser la réaffectation de ressources aux activités de riposte à la crise. Cela a souvent alourdi la charge de travail du personnel.
21. Suite à la session du Conseil d'administration tenue en novembre 2008, le Bureau a commencé à réorienter l'utilisation de ses ressources dans le cadre des priorités déjà définies dans le programme et budget pour 2008-09 et, plus largement, dans la Déclaration sur la justice sociale. La reprogrammation de ressources s'est opérée à plusieurs niveaux et a couvert toutes les sources de financement: budget ordinaire, budget ordinaire pour la coopération technique (CTBO), Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) et activités de coopération technique (TC) financées par des fonds extrabudgétaires. La flexibilité du CSBO a permis d'apporter une réponse rapide aux demandes présentées par les mandants en raison de la crise financière. Ainsi, toutes les sommes allouées à la région Afrique par prélèvement sur le Compte supplémentaire du budget ordinaire ont été systématiquement revues du fait de la crise, et les activités sont actuellement ajustées en conséquence<sup>9</sup>.
22. Les ressources du budget ordinaire ont été réorientées essentiellement pour financer des études et des mesures liées à la crise, y compris la préparation du sommet du G20 et les activités spéciales organisées pendant les sessions de la Conférence internationale du Travail et du Conseil d'administration. Un montant de 4,15 millions de dollars E.-U., prélevé sur l'excédent du budget ordinaire de 2006-07, a été mis à disposition pour des

<sup>8</sup> Par exemple, les documents du Bureau suivants: le rapport intitulé *Lutter contre la crise financière et économique par le travail décent*, soumis pour la première fois au Conseil d'administration en tant que document GB.304/ESP/2, puis publié par l'Institut international d'études sociales en 2009; *Les tendances mondiales de l'emploi* (janvier 2009), avec divers scénarios – croissance du chômage et impact de la crise sur les travailleurs pauvres et les travailleurs occupant des emplois précaires –, ce rapport ayant été mis à jour en mai 2009 pour tenir compte de la révision à la baisse des projections de croissance économique et des données nationales nouvellement publiées concernant le marché du travail; et les *Tendances mondiales de l'emploi des femmes* (avril 2009), avec des scénarios similaires, mais traitant surtout de l'impact différencié de la crise sur les hommes et sur les femmes.

<sup>9</sup> Des exemples précis sont fournis à l'annexe I.

projets spécifiques de riposte à la crise<sup>10</sup>. Comme l'illustrent les exemples fournis à l'annexe I, la crise a entraîné une nette réorientation des travaux de recherche du BIT vers l'analyse des conséquences de la crise sur son action. Le BIT a donné du relief aux questions et informations relatives à la crise en créant sur son site Web l'Observatoire du BIT sur la crise mondiale de l'emploi.

23. Les ressources du CTBO ont aidé à maintenir un dialogue permanent avec les mandants par le biais de séminaires, réunions et activités de formation et de renforcement des capacités axés sur la résolution des problèmes posés par la crise<sup>11</sup>. Les ressources du CTBO ont été réorientées de manière à financer des travaux de recherche au niveau national ainsi que les réponses apportées aux besoins spécifiques des mandants. Le Bureau, en examinant avec les donateurs les options de réaffectation de soldes<sup>12</sup>, a adopté une approche anticipatrice en intégrant des éléments liés à la crise dans des projets de coopération technique en cours.
24. Les demandes de services se sont multipliées au titre de tous les objectifs stratégiques. Elles portent le plus souvent sur des conseils concernant les politiques à suivre au plan national dans le contexte de la crise, y compris l'orientation des programmes par pays de promotion du travail décent. De très nombreux pays ne disposent pas, sur le plan budgétaire, de la marge de manœuvre nécessaire pour financer des mesures discrétionnaires de relance de l'emploi et de la protection sociale. Le FMI a augmenté le montant de ses prêts concessionnels aux pays à faible revenu. De nouvelles initiatives sont requises pour apporter une aide multilatérale et bilatérale aux programmes d'emploi et de protection sociale.
25. Les éléments clés de la stratégie adoptée par le Bureau pour aider les mandants à donner effet au Pacte mondial pour l'emploi et maximiser l'impact politique et stratégique du Pacte sont les suivants:
  - a) Appui technique aux pays/régions:
    - suivi des tendances du marché du travail et des voies vers la reprise;
    - amélioration de la capacité des pays à produire et utiliser les informations concernant le marché du travail;
    - renforcement des capacités de diagnostic et de conseil au niveau national pour l'ensemble des domaines d'action pertinents du Pacte;
    - prise en compte de la dimension sectorielle de la crise;
    - promotion des normes du travail pertinentes et du dialogue social;
    - établissement de points contact pour les domaines d'action.
  - b) Recherche et analyse, partage des connaissances et renforcement des capacités:
    - évaluations factuelles des ripostes à la crise;

<sup>10</sup> Voir document GB.304/PFA/4(Rev.).

<sup>11</sup> On trouvera quelques exemples à l'annexe III

<sup>12</sup> Pour plus de détails, voir le document GB.306/TC/4.

- étude des moyens d'améliorer les stratégies;
  - analyse des scénarios possibles concernant l'ampleur et le rythme du redressement de la situation de l'emploi;
  - facilitation de l'échange de connaissances entre mandants et autres entités;
  - renforcement des capacités des mandants.
- c) Dialogue international sur l'action à mener <sup>13</sup>:
- renforcement de la coordination et de la cohérence des politiques pour instaurer une mondialisation juste et durable;
  - utilisation des connaissances techniques sur le monde du travail pour favoriser une riposte mondiale coordonnée et renforcer les partenariats avec les Nations Unies, les banques régionales de développement et les autres institutions financières internationales;
  - facilitation de la coordination intergouvernementale des politiques par le biais des Nations Unies, du G20 et d'autres organisations compétentes.

26. La résolution de la Conférence internationale du Travail de 2009 concernant l'égalité entre femmes et hommes au cœur du travail décent <sup>14</sup> énonce des conclusions qui font expressément référence à la problématique hommes-femmes dans le contexte de la crise. Cette résolution et le Pacte disent combien il importe d'intégrer le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes pour conférer davantage de pertinence et d'efficacité aux réponses à la crise. Ces deux documents soulignent la nécessité de prendre en compte, dans les plans de relance, la différence d'impact de la crise sur les hommes et sur les femmes et d'intégrer la question de l'égalité entre les sexes dans toutes les mesures qui seront prises.

## A. Appui technique apporté aux pays et régions

27. Les gouvernements et les partenaires sociaux ont fait savoir que leurs besoins à l'échelle nationale étaient nombreux. Pour y répondre, le Bureau s'est engagé, avec les mandants, à traiter en priorité des mesures anticrise dans les programmes par pays de promotion du travail décent, et ses programmes et services ont été adaptés en conséquence. La majeure partie de ces travaux a été consacrée aux besoins des pays en développement, pays qui, trop souvent, ont connu une «crise avant la crise» se traduisant par des taux élevés de chômage, de sous-emploi et de pauvreté liés à des facteurs structurels. L'annexe I présente un résumé des réponses concrètes apportées, au niveau régional, par le Bureau et les mandants. Les mesures prises peuvent en gros être classées dans les grandes catégories ci-après:

- a) mise en place, à l'échelle nationale, de services consultatifs sur les réponses à la crise et de services d'évaluation de son impact;
- b) adaptation des projets de coopération technique en cours pour faire face aux conséquences de la crise et mobilisation de ressources supplémentaires;

<sup>13</sup> Cet aspect de la mise en application du Pacte est examiné dans le document GB.306/WP/SDG/1.

<sup>14</sup> Voir document GB.306/3/2.

- c) intégration des réponses à la crise financière et économique dans les nouveaux programmes par pays de promotion du travail décent;
- d) prise en compte des conséquences de la crise et des orientations fournies par le Pacte, notamment le partage des bonnes pratiques, dans les réunions tripartites régionales;
- e) renforcement des partenariats régionaux et nationaux aux fins de la promotion et de la mise en œuvre du Pacte.

**28.** Le Pacte lui-même énonce un certain nombre de besoins des mandants, comme le suivi des tendances sur les marchés du travail et des solutions de sortie de crise; l'amélioration de la capacité des pays de produire et d'utiliser des informations sur le marché du travail; le renforcement des capacités de diagnostic et des capacités en matière de services consultatifs au niveau des pays dans tous les domaines d'action pertinents couverts par le Pacte; la prise en compte de la dimension sectorielle de la crise; et la promotion des normes du travail pertinentes et du dialogue social (paragr. 26 et 27). On trouvera dans les paragraphes qui suivent des commentaires au sujet des mesures que le Bureau a prises, ou prévoit de prendre, pour répondre à ces besoins – et à d'autres qui leur sont liés – et traiter les priorités définies par le Pacte.

### ***Tendances des marchés du travail et solutions de sortie de crise***

- 29.** Le Bureau communique mensuellement les données les plus récentes publiées par les pays pour un certain nombre d'indicateurs ainsi que des estimations des tendances mondiales et régionales. Le BIT diffuse ces données sur le site Internet de son observatoire sur la crise mondiale de l'emploi<sup>15</sup> sitôt qu'elles sont rendues publiques au niveau national, avant la parution de ses publications statistiques périodiques.
- 30.** La sixième édition des *Indicateurs clés du marché du travail* a été publiée en septembre 2009. Elle présente des informations actualisées sur le chômage, l'emploi vulnérable et les travailleurs pauvres, ainsi que des scénarios concernant l'incidence de la crise en 2009. La prochaine édition des *Tendances mondiales de l'emploi* paraîtra au début de 2010; elle viendra compléter l'évaluation de l'incidence de la crise et établira des projections pour 2010.
- 31.** La mise à jour du *Rapport mondial sur les salaires 2008-09* porte sur les tendances enregistrées, depuis le déclenchement de la crise, pour un certain nombre d'indicateurs salariaux tels que les salaires moyens, l'écart de rémunération entre hommes et femmes et l'écart entre les salaires les plus élevés et les salaires les plus faibles, la part des salaires dans le PIB, et les salaires minimums légaux dans le monde. De plus, comme suite à deux ateliers sur les indicateurs du marché du travail qui se sont tenus en 2009, à Addis-Abeba et Dakar, un rapport régional sur les salaires en Afrique sera élaboré d'ici à la fin de l'année; il présentera les tendances dans ce domaine et servira de guide pour évaluer les indicateurs sur les salaires en Afrique et collecter des statistiques en la matière. D'ici à la fin de 2009, le BIT publiera également un nouveau rapport sur la sécurité sociale dans le monde, dont un chapitre, consacré spécialement aux réponses nationales à la crise de 2008-09, mettra l'accent sur les mesures de sécurité sociale et les conséquences de la crise sur les programmes et régimes de sécurité sociale.

<sup>15</sup> Accessible à l'adresse: [www.ilo.org/jobcrisis](http://www.ilo.org/jobcrisis).



32. L'incidence de la crise est un thème supplémentaire des profils par pays concernant le travail décent préparés par le Bureau pour cinq pays pilotes<sup>16</sup>. Ces profils témoignent de la menace que la crise fait peser sur les progrès réalisés dans des domaines tels que les possibilités d'emploi, les gains adéquats et la stabilité et la sécurité du travail, et présentent les mesures prises par les Etats Membres pour y faire face.

### **Améliorer la capacité des pays de produire et d'utiliser des informations sur le marché du travail**

33. En plus de suivre la collecte des informations sur le marché du travail, d'assurer la diffusion de ces informations et de produire des analyses mondiales et régionales, le Bureau a intensifié un certain nombre d'activités de soutien technique destinées à améliorer, au niveau national, la capacité de produire et d'utiliser des informations sur le marché du travail pour évaluer l'impact de la crise, tant à l'échelle nationale qu'à celle de groupes cibles particuliers, comme les jeunes et les femmes. Les actions de soutien entreprises dernièrement au sein du Bureau ont été consacrées essentiellement au développement et à l'amélioration des analyses du marché du travail, notamment les évaluations rapides du marché du travail.
34. Le Bureau s'est également attaché à renforcer le partage des connaissances, non seulement entre les organisations internationales et les experts nationaux, mais aussi entre les experts nationaux confrontés aux mêmes difficultés du fait de la crise. Un premier séminaire technique a été organisé en juillet 2009 pour 13 pays anglophones d'Afrique. Deux autres séminaires auront lieu en décembre pour les pays francophones et lusophones.
35. Parallèlement, le Centre international de formation de l'OIT (Centre de Turin) a mis au point, en collaboration avec les secteurs techniques, un nouveau programme de renforcement des capacités pour l'établissement de statistiques du travail et le suivi du travail décent (collecte et analyse de données). L'objectif est de soutenir la capacité des mandants de l'OIT d'établir des statistiques du travail et des indicateurs du travail décent et de les analyser, afin de suivre l'évolution du marché du travail et les progrès vers la réalisation des objectifs du travail décent. Ce programme souligne une fois de plus la nécessité de disposer d'analyses fiables du marché du travail afin que l'élaboration de politiques se fonde sur des données empiriques.

### **Renforcement des capacités de diagnostic et des capacités en matière de services consultatifs au niveau des pays dans tous les domaines d'action visés par le Pacte**

36. Le Bureau s'est attaché à faciliter et à promouvoir le dialogue social, outil particulièrement précieux pour l'élaboration de politiques adaptées aux priorités nationales. Le Centre de Turin a organisé un atelier de partage des connaissances et de renforcement des capacités sur la crise économique et le Pacte mondial pour l'emploi. Dans ce contexte, le Bureau a collaboré avec les gouvernements et les partenaires sociaux dans le cadre des grandes politiques (stratégies de croissance, plans de développement et stratégies de réduction de la pauvreté, par exemple) pour adapter et intégrer de nouvelles priorités dans les programmes par pays de promotion du travail décent ainsi que dans les activités menées en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies. Les quatre piliers de l'Agenda du travail décent ont été pris en considération dans cette démarche. Selon la situation du pays considéré, le dialogue a porté aussi bien sur les dispositifs anticrise que sur certaines

<sup>16</sup> Documents GB.303/19/3 et GB.306/17/5.

questions spécifiques concernant le marché du travail, la protection sociale, le dialogue social et les droits. La section suivante présente quelques-uns des chantiers actuellement engagés. On trouvera dans l'annexe I un aperçu des similitudes et des différences entre les régions.

### Accélérer la création d'emplois, le redressement de l'emploi et assurer la viabilité des entreprises

37. Répondant à la demande des Etats Membres, le Bureau a aidé à réaliser des évaluations rapides de la situation de l'emploi dans divers pays – Bangladesh, Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, Libéria, Ouganda, Pakistan, Philippines et Viet Nam. Sur la base de cette expérience, le Bureau a mis au point un guide sur l'évaluation rapide des effets de la crise sur l'emploi à l'échelon national (août 2009).
38. Les diagnostics de ce type constituent un point d'ancrage pour la mise au point de politiques et de programmes de création d'emplois visant à atténuer le risque d'un chômage durable et d'une progression du secteur informel. Le gouvernement de l'Afrique du Sud, par exemple, a demandé au Bureau d'aider le nouveau ministère du Développement économique à analyser l'impact de la crise sur l'économie et le marché du travail du pays et à mettre au point les parades qui s'imposent. En Indonésie, le Bureau a constitué un partenariat avec la Banque asiatique de développement en vue d'établir des diagnostics de la situation de l'emploi qui aideront les pouvoirs publics à identifier les facteurs susceptibles de freiner la création d'emplois, l'objectif étant de réduire autant que possible le délai entre la reprise de la production et la reprise de l'emploi. En Zambie et au Mozambique, pays durement touchés par l'effondrement du cours des matières premières, la chute des recettes issues des taxes à l'exportation et un déficit budgétaire croissant, le Bureau travaille en collaboration avec les mandants pour que la réduction des budgets n'ait qu'un impact limité sur l'emploi.
39. Plusieurs pays ont demandé qu'on les aide à accroître l'efficacité des programmes publics d'emplois fondés sur les investissements d'infrastructures. Le Bureau a ainsi apporté son appui à l'élaboration de programmes anticrise axés sur les infrastructures dans plusieurs pays – Azerbaïdjan, Cambodge, El Salvador, Inde, Indonésie, Kenya, Libéria, Mozambique, Népal, Pakistan, Paraguay et Zimbabwe. Ces programmes sont souvent exécutés en partenariat avec d'autres acteurs du développement, comme la Banque asiatique de développement, la Banque africaine de développement et la Banque mondiale. Le Centre de Turin va quant à lui proposer au début de 2010 un cours sur les programmes d'emplois publics intitulé *Mitigating the Jobs Crisis: Innovations in Public Employment and Employment Guarantee Schemes*.
40. Les plans d'action nationaux en faveur de l'emploi des jeunes récemment adoptés par l'Egypte et la Serbie comportent divers dispositifs anticrise visant à aider le gouvernement et les partenaires sociaux à atténuer l'impact de la crise sur l'emploi des jeunes.
41. Le Bureau s'attache actuellement à aider les services nationaux de l'emploi à renforcer les activités de placement, de conseil et de formation offertes aux nouveaux demandeurs d'emploi et à mettre les entreprises en relation avec les programmes susceptibles de leur permettre d'éviter des licenciements; dans beaucoup de cas, cela se fait par le biais d'échanges d'expériences nationales (notamment au Chili, au Viet Nam et à la Conférence régionale africaine sur les services de l'emploi qui s'est tenue au Cameroun). Le guide du BIT intitulé *Guide to worker displacement: Some tools for reducing the impact on workers, communities and enterprises* a été mis à jour et s'est enrichi d'une série de monographies analytiques. Le Bureau a participé à la réflexion sur la réponse à la crise engagée par l'Association mondiale des services d'emploi publics lors de son Congrès de 2009 et l'a aidé à effectuer auprès de ses membres une étude visant à recenser les bonnes

pratiques. On sait désormais qu'il est important que les services de base soient en place avant la survenue des crises, ce qui explique que l'on demande de plus en plus fréquemment au Bureau de fournir un appui durable au renforcement des capacités. Un atelier tripartite sur l'emploi, la formation et les dispositifs de partage du travail se tiendra au Centre de Turin au début du mois de décembre.

42. Lorsqu'on lui demande des conseils sur les moyens à utiliser pour aider les entreprises, en particulier les PME et leurs salariés, le Bureau préconise le réexamen du cadre réglementaire, l'amélioration de la valeur ajoutée, la diversification des exportations, le renforcement de la compétitivité et la promotion du dialogue aux fins de ces différents objectifs. Le Bureau a répondu aux demandes qui lui ont récemment été adressées dans ces divers domaines par le Bangladesh, le Botswana, la Croatie, la Géorgie et l'Ukraine. Le Bureau a publié diverses brochures<sup>17</sup> sur les bonnes pratiques, qui ont été intégrées dans ses programmes de renforcement des capacités – l'Université de l'OIT sur le développement de l'entreprise durable du Centre de Turin et le cours de formation dispensé par le réseau d'acteurs intervenant dans le développement de l'entreprise de l'OIT, par exemple. Le programme de finance solidaire du Bureau participe à deux conférences régionales destinées aux syndicats africains, consacrées à l'impact de la crise et aux mesures susceptibles d'être adoptées par les syndicats pour y faire face; il leur est recommandé tout particulièrement de proposer à leurs membres des services financiers, pour les aider, par exemple, à créer une entreprise ou à accéder aux services d'épargne et d'assurance.
43. Le programme de l'OIT en faveur des emplois verts a participé à l'établissement du Rapport sur le nouveau pacte vert mondial du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), rapport qui est parvenu à mettre clairement en évidence la nécessité de tenir compte des questions environnementales dans la conception des plans de relance économique. Le programme collabore actuellement avec le PNUE et d'autres institutions à la réalisation de l'une des initiatives conjointes de lutte contre la crise du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), dont le but est de renforcer les investissements dans les secteurs et les emplois verts, de partager les bonnes pratiques et de renforcer les capacités aux niveaux mondial, national et régional.

#### Renforcer les systèmes de protection sociale et protéger les personnes

44. Les mesures visant à renforcer les capacités de diagnostic et les services consultatifs dans les pays ont également été prises dans le domaine de la protection sociale. Le partage du travail et les salaires minima sont deux des principales questions examinées dans le Pacte. Les services consultatifs ont porté sur la réforme du salaire minimum au Costa Rica, aux Philippines et au Viet Nam; sur la détermination des salaires dans le secteur public au Burundi et en Jordanie; sur le salaire minimum et la négociation salariale en Chine; sur la politique salariale et la protection sociale en Ukraine. En République dominicaine, un atelier technique tripartite organisé en septembre 2009 a été consacré à la compression du

<sup>17</sup> BIT: *Micro, small and medium-sized enterprises and the global economic crisis: Impacts and policy responses*, Programme pour des entreprises durables (Genève, 2009); BIT: *Promoting responsible and sustainable enterprise-level practices at times of crisis: A guide for policy-makers and social partners*, Programme pour des entreprises durables (Genève, 2009); et *Resilience of the cooperative business model in times of crisis*, Programme pour des entreprises durables (Genève, 2009).

temps de travail<sup>18</sup>, stratégie qui permet notamment de préserver des emplois et de réduire les coûts de fonctionnement et d'énergie. La question du partage du travail a également été traitée dans le cadre de cet atelier, ainsi que dans celui d'un atelier technique destiné aux organisations d'employeurs d'Amérique centrale qui s'est tenu au cours de la même semaine. Des conférences tripartites sur les politiques salariales à adopter pour faire face à la crise ont été organisées au début du mois de novembre pour la Communauté des Etats indépendants (à Chypre) et pour les pays de l'Europe du Sud-Est (à Sarajevo).

45. En avril 2009, le CCS a lancé une initiative concernant l'instauration d'une protection sociale minimale, qui a été placée sous la direction de l'OIT et de l'Organisation mondiale de la santé; il s'agit de l'une des initiatives conjointes de lutte contre la crise destinées à assurer une riposte globale et cohérente à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies. Cette protection sociale minimale comporte l'ensemble des transferts et services sociaux essentiels permettant de garantir notamment un revenu minimum et l'accès aux services essentiels, dont ceux de santé. L'OIT et ses partenaires dans le cadre de l'initiative du CCS se sont réunis à Turin en octobre 2009 pour définir un cadre stratégique et mettre au point un manuel sur les activités qui seront menées conjointement par les diverses institutions dans les pays; du 2 au 13 novembre 2009, ils organiseront de concert un important cursus de formation destiné aux planificateurs nationaux, afin d'accélérer la mise en œuvre opérationnelle de cette initiative dans les politiques et la pratique nationales.
46. La réunion tripartite d'experts sur la stratégie d'extension de la couverture sociale qui s'est tenue à Genève en septembre 2009 a confirmé que le socle de protection sociale mentionné dans le Pacte constitue l'armature de la stratégie globale de l'OIT visant à étendre la couverture de la sécurité sociale<sup>19</sup>.
47. En septembre 2009, la présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement a invité tous les coordonnateurs résidents des Nations Unies à participer avec les équipes de pays des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods à l'exécution de programmes sur le terrain gérés par les pays et destinés à remédier aux incertitudes provoquées ou exacerbées par la crise, en tenant compte de l'aide susceptible d'être proposée dans le cadre des initiatives conjointes de lutte contre la crise.

#### Renforcer le respect des normes internationales du travail

48. L'un des principes clés du Pacte est de promouvoir les normes fondamentales du travail et autres normes internationales qui favorisent la relance de l'activité économique, le redressement de l'emploi et qui réduisent les inégalités entre hommes et femmes. Il est nécessaire de donner davantage d'ampleur à l'approche du développement fondée sur les droits en s'appuyant sur les programmes par pays de promotion du travail décent et de favoriser les programmes de relance qui, utilisant tout spécialement les mécanismes de contrôle pour identifier les principales difficultés, respectent les engagements pris en matière de normes internationales du travail et de dialogue social et y puisent leur dynamisme. Une proposition de plan d'action visant à assurer rapidement une large ratification et une application rigoureuse des normes du travail les plus significatives au

<sup>18</sup> Les semaines de travail raccourcies ou les semaines de travail de quatre jours permettent à un même effectif de salariés d'effectuer le même nombre d'heures de travail hebdomadaires, sans réduction ni du nombre total d'heures travaillées ni des salaires.

<sup>19</sup> Document GB.306/17/2.

regard de la gouvernance a été soumise au Conseil d'administration par la Commission des questions juridiques et des normes internationales du travail <sup>20</sup>.

- 49.** Le Programme international de l'OIT pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) a engagé des débats sur les réponses à la crise avec les partenaires participant aux activités du Groupe de travail mondial sur le travail des enfants et l'éducation pour tous (l'OIT, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale, l'Internationale de l'éducation et la Marche mondiale contre le travail des enfants). Ces partenaires examinent de concert les effets de la crise et les actions nécessaires pour atténuer son impact sur le travail des enfants. Suite à une initiative du groupe de travail mondial, des organisations consultatives se sont récemment tenues au Cambodge, en Mongolie et en Zambie, qui ont permis de recueillir davantage d'informations sur l'impact de la crise et les mesures prises pour y faire face. Les résultats de ces travaux seront utilisés pour les prochaines réunions de haut niveau sur l'éducation pour tous et serviront également à recenser les besoins en programmes d'urgence.

#### Dialogue social: négocier collectivement, recenser les priorités et stimuler l'action

- 50.** Le dialogue social et les consultations avec les organisations d'employeurs et de travailleurs sur les mesures à prendre pour faire face à la crise sont indispensables pour assurer une mise en œuvre efficace du Pacte au niveau national. Une attention toute particulière a été accordée au renforcement des organes tripartites nationaux de dialogue social dans les Etats Membres. Pour promouvoir le dialogue social au niveau national et dans l'entreprise, on s'est attaché à élargir la portée des services consultatifs par l'exploitation d'un stock de données comparatives. Des documents ont été préparés pour examiner les modalités et le contenu du dialogue social dans le contexte de la crise (voir annexe II). Le recueil sur la législation relative au licenciement a également été mis à jour et transformé en une base de données simple et conviviale, permettant de faire de multiples recherches, qui a été placée sur le site Web de l'OIT. Un manuel sur la gestion de la transition a été mis au point par le Programme Travailler mieux, fruit du partenariat entre l'OIT et la Société financière internationale, afin d'aider les entreprises à assurer une gestion pragmatique des processus de transition et à promouvoir de bonnes pratiques en matière de transition socialement responsable <sup>21</sup>.
- 51.** La négociation collective est également un outil précieux qui permet de négocier des accords novateurs susceptibles d'aider à préserver les emplois et à promouvoir la viabilité des entreprises. Deux réunions tripartites de haut niveau sont prévues à Genève et au Centre de Turin pour examiner, dans la perspective définie par le Pacte, le rôle joué par le dialogue social et la négociation collective dans l'élaboration des mesures adoptées contre la crise (voir annexe III).
- 52.** Comme indiqué dans le Pacte, le renforcement des capacités de l'administration du travail et de l'inspection du travail joue un rôle important dans l'action globale visant à réaliser les objectifs en couvrant toutes les facettes du mandat de l'Organisation. Diverses activités de soutien aux ministères du travail et aux services d'inspection du travail ont déjà été mises en œuvre, ou sont en cours de préparation, dans plusieurs pays – Afrique du Sud, Albanie, El Salvador, Guatemala, Haïti, République de Moldova, Népal, Philippines, Swaziland et

<sup>20</sup> Document GB.306/LILS/6(&Corr.).

<sup>21</sup> [www.betterwork.org/public/global/public-files/news-and-press-releases/handbook-on-managing-transition](http://www.betterwork.org/public/global/public-files/news-and-press-releases/handbook-on-managing-transition)

République-Unie de Tanzanie. Une attention toute particulière sera apportée au renforcement des capacités des inspecteurs du travail, afin qu'ils soient mieux en mesure de faire face aux difficultés suscitées par la crise – restructuration des entreprises, licenciements, augmentation du nombre de travailleurs précaires et non déclarés. Dans ce contexte, le Programme d'administration et d'inspection du travail de l'OIT a mis au point un module global de formation à l'attention des inspecteurs, en collaboration avec le Centre de Turin, et envisage actuellement de mettre au point des directives stratégiques pour aider les services d'inspection du travail à faire face au problème du travail non déclaré.

### ***Prendre en compte les dimensions sectorielles de la crise***

53. Depuis le début de la crise, le Bureau a fait de la promotion du dialogue social une priorité, s'appliquant à réunir les acteurs des secteurs économiques clés en vue de l'élaboration de stratégies de lutte contre la récession. Ces efforts ont débouché notamment sur les activités suivantes: un forum de dialogue mondial sur le secteur financier (24-25 février 2009), assorti de mesures de suivi pour le Brésil et la République-Unie de Tanzanie; un forum de dialogue mondial sur les marchés publics (17-18 février 2009); une table ronde d'étude sur le secteur automobile (20-21 mai 2009), qui sera suivie en décembre par un atelier régional pour l'Asie (en lien avec le programme d'action du BIT sur la fabrication du matériel de transport), et plusieurs autres manifestations nationales, dont des réunions sur l'industrie textile et le tourisme qui doivent se tenir en Roumanie et en Egypte à la fin de l'année 2009.
54. Le Bureau continue de participer par ailleurs à un certain nombre d'activités sectorielles, relatives notamment à la collecte et la diffusion de données et d'études sur le marché du travail dans des secteurs particuliers<sup>22</sup>; au renforcement des capacités de diagnostic au niveau des pays<sup>23</sup> et, enfin, au suivi et à l'évaluation des mesures prises par les pouvoirs publics. Un rapport de la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes du Conseil d'administration du BIT (novembre 2009) passe en revue les mesures et plans de relance visant des secteurs donnés adoptés dans plus de 62 pays et présente en conclusion des orientations quant à l'action future<sup>24</sup>.

### ***Désigner des points de contact pour les domaines d'action***

55. Pour délimiter clairement les compétences en ce qui concerne les services d'appui technique et autres outils pour la mise en œuvre du Pacte, il est important de désigner les points de contact chargés des différents domaines d'action du Pacte pour lesquels le Bureau est compétent.

<sup>22</sup> Ces activités ont servi de base à la préparation d'une série d'exams sectoriels portant sur des secteurs lourdement touchés par la crise, notamment les services financiers, le bâtiment, l'automobile, l'aviation civile, le vêtement et le textile.

<sup>23</sup> Ainsi, au Chili, le Bureau a fourni une assistance technique en vue de la définition d'une méthode d'évaluation rapide de la situation à l'échelon sectoriel, qui a été appliquée à titre expérimental au secteur du bâtiment, à l'exploitation forestière et au commerce de gros et de détail.

<sup>24</sup> Document GB.306/STM/1.

## B. Recherche et analyse, partage des connaissances et renforcement des capacités

56. La concrétisation des propositions du Pacte dépend de la capacité du Bureau de renforcer sa base de connaissances pour pouvoir contribuer à évaluer l'impact des mesures de riposte à la crise et à améliorer l'action des pouvoirs publics. Le Bureau a déjà fait œuvre novatrice à cet égard, par exemple, en préparant le rapport sur la crise qui a été soumis à la session de mars 2009 du Conseil d'administration<sup>25</sup> et un autre document pour le Sommet du G20 de Pittsburgh. Les travaux de ce type se poursuivront. On trouvera à l'annexe II d'autres exemples de publications récentes relatives à la crise.
57. Ces travaux de recherche enrichiront le *Rapport sur le travail dans le monde 2009*, élaboré sous la direction de l'Institut international d'études sociales, qui présentera les stratégies envisageables pour surmonter les défis posés à court terme par la crise économique et la crise de l'emploi tout en jetant les bases d'une croissance véritablement durable. Ce rapport comprendra en outre une analyse des perspectives du marché du travail à moyen terme et un examen des enseignements à tirer des mesures prises par les pays à ce stade.
58. Le partage des connaissances et le renforcement des capacités sont deux autres éléments d'une grande importance au regard du renforcement de l'action envisagée par le Pacte, comme il apparaît ci-dessous:
- La collecte et la diffusion d'informations sur les mesures anticrise et les plans de relance des pays, notamment d'exemples de pratiques exemplaires et éprouvées, constituent une composante importante de la stratégie du BIT. Outre les publications du BIT (voir annexe II), le site Internet de l'Observatoire du BIT sur la crise mondiale de l'emploi renvoie à plusieurs documents utiles publiés par d'autres organisations.
  - Le renforcement des capacités des mandants revêt une importance fondamentale dans la stratégie de l'OIT aux échelons national, régional et mondial. Un grand nombre des programmes de formation en cours ont été adaptés ou directement conçus pour traiter des aspects de la crise (voir annexe III). En partenariat avec les départements intéressés du siège, le Centre de Turin mettra sur pied à l'intention des mandants des cours de formation sur les conséquences de la crise financière et économique mondiale. Ces programmes seront ouverts aux fonctionnaires de rang supérieur ou intermédiaire et experts des mandants tripartites de l'OIT ainsi qu'aux agents des ministères des finances et de l'économie et des administrations chargées de la planification du développement dans les pays en développement, y compris les pays émergents. Un atelier consacré au partage des connaissances et le renforcement des capacités en ce qui concerne la crise économique et le Pacte mondial pour l'emploi aura lieu en novembre 2009.

## C. Concertation sur l'action à mener à l'échelon international

59. Le Pacte mondial pour l'emploi prévoit que ses objectifs soient réalisés dans le cadre d'une étroite collaboration entre l'OIT, l'ONU et d'autres organisations internationales intéressées, de manière à améliorer la cohérence des politiques et la coordination internationale. Depuis juin 2009, des mesures importantes ont été adoptées dans cette perspective, et le Pacte a suscité l'adhésion lors de plusieurs réunions internationales. On trouvera des informations à ce sujet dans le document du Groupe de travail sur la

<sup>25</sup> Document GB.304/ESP/2.

dimension sociale de la mondialisation (document GB.306/WP/SDG/1), qui passe en revue les progrès accomplis en ce qui concerne les objectifs fixés par le Pacte en matière de cohérence des politiques et de coordination internationale et propose des lignes d'action pour l'avenir. Le document mentionne notamment l'ONU, le G20, le G8 et plusieurs autres instances régionales ou internationales.

## Perspectives d'avenir

- 60.** L'un des atouts majeurs du Pacte mondial pour l'emploi, c'est qu'il repose sur la mobilisation des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs, qui se sont engagés à travailler ensemble à sa concrétisation. Le présent document a montré que des activités très variées avaient été lancées à l'échelle du Bureau pour aider les mandants à réaliser cet objectif. Le Bureau continuera de concevoir des activités relatives aux différents aspects du Pacte, en mettant l'ensemble de ses moyens d'action à la disposition des mandants et en s'inspirant de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008).
- 61.** Il ne fait pas de doute que beaucoup de mandants prendront par ailleurs des mesures conformes aux propositions du Pacte sans faire appel à l'assistance du Bureau. Un volume d'information important a été réuni grâce aux contacts noués entre les bureaux extérieurs de l'OIT et les mandants lors de l'élaboration des rapports destinés au Sommet du G20. Il serait judicieux de tenir à jour ces informations, de les compléter en couvrant autant de pays que possible et de les réunir dans un outil facile d'accès que les mandants pourront utiliser pour perfectionner les mesures qu'ils ont prises en application du Pacte.
- 62.** Demain, les travaux continueront de viser à titre prioritaire l'appui technique aux pays et régions, action qui sera renforcée notamment par des efforts de mobilisation des ressources. En vertu du programme et budget pour 2010-11, le Bureau doit assortir chaque résultat d'un plan de travail axé sur les résultats. Ces plans sont actuellement en cours d'élaboration dans le cadre de la planification pour 2010-11. Ils engloberont les résultats des programmes par pays de promotion du travail décent et ceux qui sont attendus à l'échelle mondiale. Aux fins de cette planification, les pays et les régions ont été invités à revoir leurs priorités en les adaptant à la situation actuelle, compte tenu notamment des conséquences de la crise et de l'adoption du Pacte. Il sera ainsi possible de bien circonscrire les besoins en matière d'assistance technique et de les hiérarchiser.
- 63.** Pour aider les Etats Membres à élaborer les mesures d'urgence qu'appelle la crise, des bureaux régionaux de l'OIT ont formulé une série de propositions concrètes qui répondent aux besoins des mandants tripartites. Ces propositions prioritaires assorties d'échéances précises ont été présentées aux membres du G20 et à d'autres pays donateurs, qui ont été invités à les financer rapidement par le biais du CSBO ou par d'autres moyens. Au début de 2010, conformément aux principes de la stratégie de coopération technique renforcée, le Bureau axera les efforts de mobilisation des ressources sur les déficits de financement mis en lumière dans les nouveaux plans de travail axés sur les résultats, et soumettra aux actuels et nouveaux donateurs et partenaires pour le développement des mesures novatrices et des stratégies axées sur les résultats aux fins de la lutte contre la crise.
- 64.** En collaboration avec d'autres institutions clés des Nations Unies, le FMI, les banques multilatérales de développement, l'Organisation mondiale du commerce et d'autres organisations internationales intéressées, l'OIT s'emploiera en outre à mobiliser les ressources nécessaires au financement des neuf initiatives de lutte contre la crise lancées par le Comité de haut niveau sur les programmes, principale instance chargée au sein du CCS de la coordination de la programmation à l'échelle du système. Les futures activités tripartites régionales, sous-régionales et sectorielles de conseil et de renforcement des



capacités (dont beaucoup sont mentionnées à l'annexe I) tiendront compte des orientations que le Pacte fournit sur les objectifs stratégiques de l'OIT.

- 65.** Pour aider les pays, le Bureau met actuellement au point un programme de recherche analytique et de diffusion d'information, qui permettra d'évaluer les initiatives de lutte contre la crise en déterminant la mesure dans laquelle elles ont contribué à la reprise du marché du travail ainsi que de faire connaître les pratiques exemplaires dans tous les domaines d'action du Pacte.
- 66.** Les efforts visant la concertation sur l'action à mener à l'échelon international, la coordination des grandes orientations et la cohérence des politiques se poursuivront, notamment par une participation active aux travaux du G20. Les principaux enjeux de ces efforts sont examinés dans le rapport soumis au Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation (document GB.306/WP/SDG/1).
- 67. *Le Conseil d'administration voudra sans doute:***
- a) encourager les mandants à faire connaître et promouvoir le Pacte mondial pour l'emploi;*
  - b) inviter les mandants à diffuser des informations, par l'intermédiaire du Bureau, sur les mesures déjà prises ou prévues pour mettre le Pacte en application;*
  - c) donner des indications sur la stratégie que le Bureau s'emploie actuellement à définir et mettre en œuvre pour aider les mandants à mettre le Pacte en application;*
  - d) inviter le Directeur général à axer les programmes par pays de promotion du travail décent et les plans de travail du Bureau sur les priorités des mandants en matière de lutte contre la crise;*
  - e) inviter le Directeur général à chercher auprès de pays et d'institutions multilatérales, et avec le soutien des mandants, des ressources supplémentaires pour financer, selon les besoins, des initiatives relevant du Pacte et pour renforcer la capacité du Bureau de répondre aux demandes des mandants.*

Genève, le 5 novembre 2009.

*Point appelant une décision:* paragraphe 67.

## Annexe I

### Les réponses à la crise dans les régions

#### Afrique

1. En Afrique, l'OIT a mis en chantier ou modifié des activités de coopération technique pour répondre à la crise et donner effet au Pacte mondial pour l'emploi. En novembre 2008, le Bureau régional a décidé de reformuler l'ensemble des documents de projets financés par le CSBO afin que les activités prévues puissent effectivement aider les Etats Membres à faire face à la crise et commencer à se redresser. Les ressources du CSBO ont été utilisées pour financer à l'échelle du continent une série de conférences et réunions de haut niveau consacrées à la crise organisées par les employeurs, les travailleurs ou l'OIT elle-même. Ces réunions ont contribué à préparer la voie à de nouvelles mesures. Le Bureau régional a également décidé de centraliser toutes les ressources du CSBO qui n'ont pas été affectées afin de créer un «Fonds de réponse à la crise». En outre, les directeurs des bureaux de l'OIT ont été priés d'examiner les projets de coopération technique en cours à la lumière de la crise et de réorienter leurs activités si nécessaire. Parallèlement, les réserves de la CTBO ont été réaffectées au financement des initiatives de réponse à la crise aux niveaux régional et national, notamment les interventions de la Confédération panafricaine des employeurs, de l'Organisation de l'unité syndicale africaine et de la Confédération internationale des syndicats – Afrique.
2. Les nouveaux programmes par pays de promotion du travail décent et les programmes existants sont actuellement alignés sur le Pacte mondial pour l'emploi au Botswana, aux Comores et en Egypte.
3. Des partenariats sont actuellement mis en place pour contribuer à la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi. Le Bureau régional travaille en étroite collaboration avec l'Association mondiale des services d'emploi publics – Afrique (AMSEP) pour organiser un atelier-bilan à Yaoundé (octobre 2009) consacré à l'échange d'expériences sur la réponse des services d'emploi publics africains à la crise actuelle, ainsi qu'à la détermination du rôle de ces services dans la mise en œuvre du Pacte. Il existe également un partenariat avec l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS) et sa branche africaine (Union des CES d'Afrique).
4. Les activités financées par l'OIT qui ont déjà été menées sont les suivantes: la Réunion préparatoire d'experts en vue du premier Colloque africain sur le travail décent (Addis-Abeba, février 2009), qui a adopté un document final et un ensemble de mesures contre la crise en Afrique; la Réunion tripartite spéciale des membres africains du Conseil d'administration du BIT (Genève, mars 2009); le Forum des employeurs africains sur la crise financière, la reprise économique et l'emploi (Nairobi, mai 2009); l'Atelier sur la crise financière mondiale, le travail décent et les défis pour les partenaires sociaux (Le Caire, mai 2009); la Réunion OIT/CSI-Afrique sur la sortie de crise et le Pacte (Lomé, septembre 2009); la Conférence sur l'économie sociale – Réponse de l'Afrique à la crise mondiale (Johannesburg, octobre 2009); et le Forum régional pour l'Afrique sur le développement de l'esprit d'entreprise chez les femmes en réponse à la crise financière (Le Caire, octobre 2009), organisé conjointement avec la Banque africaine de développement.
5. Parmi les activités à venir figurent le deuxième Forum des partenaires sociaux (Ouagadougou, novembre 2009); le premier Colloque africain sur le travail décent consacré à la sortie de crise: Mise en œuvre du Pacte en Afrique (Ouagadougou, décembre 2009); l'Atelier tripartite consacré à l'incidence de la crise financière sur les travailleurs du secteur financier dans certains pays africains (Dar es-Salaam, décembre 2009); la Réunion régionale de haut niveau sur l'administration du travail (janvier 2010); la Réunion sur les négociations concernant le travail décent (février 2010); le Sommet régional sur la sécurité

sociale en Afrique (février 2010); et la Réunion sur les normes du travail en situation de crise (mai 2010).

### **Etats arabes**

6. La crise financière et économique mondiale a affecté les Etats arabes de diverses manières. Les pays producteurs de pétrole de la région ont souffert de la baisse du prix du pétrole et de ses conséquences sur les budgets publics, l'investissement et l'emploi. Certaines parties de la région, notamment l'Emirat de Doubaï, ont vu leurs secteurs financier et immobilier gravement touchés. Les fonds souverains ont permis d'amortir en partie les effets directs de la crise dans certains pays, mais ont également perdu une grande partie de leur valeur. Les pays non-producteurs de pétrole n'ont pas été épargnés par la crise, dont ils ont ressenti les effets du fait de la contraction des échanges, de la baisse de l'investissement étranger direct, de la diminution de l'activité économique, du retour des travailleurs migrants et de la chute des envois de fonds des travailleurs. On dispose de peu de données systématiques sur les conséquences pour l'emploi, mais les premières analyses tendent à montrer que la crise a probablement provoqué une augmentation du chômage et un développement du secteur informel dans certaines parties de la région ainsi que le retour ou le déplacement de travailleurs migrants.
7. Le Bureau régional pour les Etats arabes a réuni les mandants de la région pour concevoir et mettre en œuvre des politiques cohérentes et intégrées conformes au Pacte mondial pour l'emploi. Suite à une série de réunions, le Forum arabe de l'emploi <sup>1</sup> s'est tenu à Beyrouth du 19 au 21 octobre 2009. Il a axé ses travaux sur les questions suivantes: le partage d'expériences et le recensement des bonnes pratiques en matière de réponse à la crise; l'amélioration de la préparation des initiatives tripartites en matière de politique générale; l'harmonisation des objectifs pour assurer la mise en œuvre régionale et nationale du Pacte mondial pour l'emploi; et le renforcement des mécanismes de coordination régionaux et nationaux sur la base de consultations tripartites.
8. En tenant compte des éléments du Pacte mondial pour l'emploi les plus pertinents pour la région, le Forum arabe de l'emploi s'est intéressé aux questions essentielles pour la région, notamment l'emploi et la croissance, les droits au travail et l'application des normes internationales du travail, le développement de la petite entreprise, les migrations internationales de main-d'œuvre, la protection sociale et le dialogue social. Le Bureau régional a par ailleurs promu activement le Pacte mondial pour l'emploi dans le cadre des travaux qu'il mène en collaboration avec d'autres organisations régionales, par exemple par le biais du rapport conjoint intitulé «Les incidences de la crise financière et économique internationale sur les pays membres de la CESAO: défis et opportunités», établi en coopération avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO), et a fourni le cadre analytique permettant d'éclairer aux niveaux régional et national le débat sur les politiques à mener. Plusieurs initiatives régionales en matière de renforcement des capacités ont fourni l'occasion d'un dialogue tripartite sur les réponses à apporter à la crise. Ainsi, un atelier destiné aux organisations de travailleurs et consacré à la réforme de la sécurité sociale dans le contexte de la crise financière et économique est prévu pour novembre 2009.
9. Au niveau national, le Bureau a réorienté certaines de ses activités de coopération technique en concertation avec les mandants afin de tenir compte des recommandations du Pacte mondial pour l'emploi. En Syrie, une initiative financée par le CSBO apporte un appui à la phase préparatoire d'un projet financé par l'Union européenne qui permettra au gouvernement d'étendre la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle. Le plan de travail a été adapté afin de répondre aux problèmes spécifiques liés à la crise

<sup>1</sup> Les documents de travail et les conclusions du Forum arabe de l'emploi sont disponibles à l'adresse [www.ilo.org/arabstates/aef](http://www.ilo.org/arabstates/aef).

financière et sociale. Ces mesures seront complétées par une rapide évaluation nationale des incidences de la crise financière en Syrie du point de vue de la protection sociale.

10. Au Liban, un projet destiné à apporter un appui à l'Office national de l'emploi est actuellement réorienté sur l'évolution des besoins des demandeurs d'emploi, des nouveaux venus sur le marché du travail et des travailleurs migrants qui rentrent dans leur pays. Une nouvelle initiative relative à l'économie verte vise à évaluer le potentiel de création de nouveaux emplois et à transformer les emplois existants. Certaines interventions pilotes menées dans des secteurs économiques clés tels que la construction et le secteur manufacturier sont en cours de finalisation, en concertation avec les mandants tripartites et les donateurs potentiels <sup>2</sup>.
11. En Jordanie, une unité de planification stratégique et de services consultatifs a été créée pour renforcer la capacité institutionnelle du ministère du Travail dans les domaines du développement économique et social, des affaires juridiques et de la gestion, du contrôle et de l'évaluation des programmes. Cette unité contribue à la collecte et à l'analyse des informations sur le marché du travail en vue de favoriser l'élaboration de politiques destinées à répondre à la crise.

### **Asie et Pacifique**

12. Le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique s'est employé à renforcer les mesures prises aux niveaux national et régional dans les domaines de la création d'emplois, des entreprises durables, des services publics de l'emploi et de la protection des travailleurs et de leurs familles, tout en sauvegardant les droits et en assurant la promotion du dialogue et de la participation sur le lieu de travail. Un des principaux problèmes auquel sont confrontés de nombreux pays de la région est la rareté des informations sur le marché du travail, qui sont essentielles pour analyser les incidences de la crise, déterminer les groupes de travailleurs les plus touchés et élaborer des réponses adaptées.
13. Afin de mieux relever le défi consistant à recueillir et à diffuser des informations sur les réponses à la crise et les mesures de relance, de promouvoir le partage de connaissances sur les dimensions sociales de la crise financière et économique et d'examiner les outils stratégiques, les mécanismes de coopération et la portée des stratégies économiques et sociales nationales destinées à relever les défis de la crise, un Forum régional de haut niveau sur la réponse à apporter à la crise économique – Des politiques cohérentes pour la croissance, l'emploi et le travail décent en Asie et dans le Pacifique – a été organisé en février 2009 à Manille <sup>3</sup>, en collaboration avec la Banque asiatique de développement. Le bureau régional a établi un document de travail et des notes techniques sur différents groupes cibles, et notamment sur les conséquences de la crise pour les jeunes femmes et les jeunes hommes, les travailleurs migrants et les femmes.
14. Tirant parti du renforcement de sa collaboration avec les banques régionales de développement et d'autres partenaires, le Bureau, par le biais de recherches axées sur l'élaboration des politiques et en facilitant la participation des mandants et de conseillers techniques, a également apporté un appui à la Conférence régionale de haut niveau à l'échelle de l'Asie et au Séminaire spécial consacré à l'impact du ralentissement économique mondial sur la pauvreté et le développement rural en Asie et dans le

<sup>2</sup> Cette initiative fait partie du plan d'action sur les emplois verts élaboré par les mandants tripartites libanais qui ont assisté au cours de formation intitulé «Emplois verts: faire le lien entre l'environnement, les changements climatiques et le monde du travail», qui s'est tenu à Turin en février 2009.

<sup>3</sup> [www.ilo.org/asia/whatwedo/events/lang--en/WCMS\\_101303/index.htm](http://www.ilo.org/asia/whatwedo/events/lang--en/WCMS_101303/index.htm)

Pacifique<sup>4</sup>. En outre, des fonctionnaires du BIT ont participé à divers forums destinés à faire mieux connaître le Pacte mondial pour l'emploi et à faciliter l'établissement de partenariats pour sa mise en œuvre.

15. Le renforcement des capacités de diagnostic et des capacités en matière de services consultatifs au niveau national est une priorité depuis le début de la crise. Au Cambodge et en Indonésie, le Bureau fournit une assistance technique pour la création d'infrastructures faisant appel à une main-d'œuvre nombreuse financées par des ressources locales. Au Bangladesh et aux Philippines, une assistance technique est fournie pour la conception de programmes de protection sociale. Au Pakistan, un appui est apporté à la mise au point d'un programme de garantie de l'emploi. En outre, le Bureau a réorienté ses activités pour assurer une synergie maximale entre ses travaux sur la réponse à la crise, ses programmes par pays de promotion du travail décent et l'appui aux engagements pris dans la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.
16. Dans les mois à venir, le Bureau régional continuera à aider ses mandants à mettre en œuvre le Pacte mondial pour l'emploi, notamment par la poursuite de ses travaux de recherche et d'analyse et la fourniture d'une assistance technique. Il s'attachera à renforcer la capacité des pays à produire et analyser les informations sur le marché du travail destinées à éclairer l'élaboration des politiques. Les situations et besoins spécifiques des pays insulaires du Pacifique seront examinés dans le cadre d'une réunion tripartite de haut niveau qui sera organisée en février 2010, en concertation avec les Nations Unies. La quinzième Réunion régionale Asie-Pacifique, qui doit se tenir en octobre 2010, mettra en évidence le rôle que peut jouer le Pacte mondial pour l'emploi dans la reprise et le développement durable en Asie.

### **Europe et Asie centrale**

17. La réponse du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale s'inspire des conclusions de la huitième Réunion régionale européenne (Lisbonne, février 2009) et du Pacte mondial pour l'emploi. Elle consiste essentiellement à fournir un appui technique aux mesures nationales prises pour faire face à la crise sur la base d'évaluations de l'impact de celle-ci, à échanger des informations comparatives et des bonnes pratiques et à favoriser le dialogue international sur l'élaboration des politiques ainsi que leur coordination et leur cohérence.
18. Les bureaux de l'OIT de Moscou et de Budapest, en collaboration avec les mandants, passent actuellement en revue leurs programmes par pays de promotion du travail décent, et également des projets de coopération technique et d'autres activités déjà planifiées, afin de répondre aux nouvelles demandes et d'appliquer la feuille de route figurant dans le Pacte mondial pour l'emploi.
19. A la demande du gouvernement de l'Ukraine, le Bureau aide actuellement les mandants à évaluer les incidences de la crise sur le travail et sur le plan social. A ce jour, deux conférences tripartites se sont tenues; elles ont réuni de nombreux participants qui ont examiné les mesures nationales destinées à répondre à la crise. Il a été convenu de poursuivre la coopération par le biais de travaux de recherche et d'analyse, sous la forme notamment de réunions de travail tripartites consacrées aux sujets suivants: politique salariale; répartition des revenus et politique fiscale; sécurité sociale et réforme des pensions; et politiques destinées à promouvoir la diversification de l'économie et des exportations par la mise en place d'un environnement favorable au développement des petites et moyennes entreprises.
20. Le ministère du Travail et des Affaires sociales de l'Arménie a demandé son aide à l'OIT pour procéder à une évaluation rapide des incidences de la crise sur l'emploi. Avec le concours d'un expert de l'Organisation, le ministère a établi un questionnaire destiné à une

<sup>4</sup> [www.adb.org/Documents/Events/2009/Poverty-Social-Development](http://www.adb.org/Documents/Events/2009/Poverty-Social-Development)

enquête par sondage sur la manière dont les employeurs et leurs organisations s'adaptent à la crise, prévoient leurs besoins en main-d'œuvre et définissent les mesures destinées à répondre aux conséquences actuelles de la crise.

21. Au Kirghizistan, à la demande du Comité d'Etat sur les migrations et l'emploi, le Bureau a fourni une assistance technique à l'élaboration du Plan d'action gouvernemental pour 2010-2012 sur la régulation des migrations et de l'emploi dans le contexte de la crise. Ce plan d'action vise à mettre en place un système d'aide étatique aux travailleurs migrants (à la fois ceux qui travaillent à l'étranger et les émigrés rentrés au pays) et à améliorer l'employabilité des hommes et femmes au chômage, spécialement des jeunes. L'OIT contribuera à la mise en œuvre de ce plan d'action en 2010-2012 en fournissant des services consultatifs et une assistance technique dans le cadre du nouveau programme révisé de promotion du travail décent et des projets de coopération technique en cours.
22. L'Azerbaïdjan a joué un rôle de premier plan dans l'organisation d'une manifestation sous-régionale sur la formulation des programmes par pays de promotion du travail décent, dans le cadre de laquelle le Pacte mondial pour l'emploi servira de base à l'élaboration de réponses efficaces à la crise. Le pays possède déjà une expérience pratique de la question, dans la mesure où les activités d'un projet de coopération technique ont été recentrées sur la réponse à la crise, et les responsables de ce projet, en collaboration avec le gouvernement, sont en train de mettre en œuvre des programmes publics et privés d'apprentissage et de placement pour les régions reculées. Des systèmes de formation sont actuellement mis en place à l'appui de ces programmes.
23. De nouvelles activités sont prévues au niveau sous-régional, à savoir l'organisation de deux conférences tripartites sur la politique salariale dans le contexte de la crise (une à Chypre pour les pays de la CEI et une autre à Sarajevo pour les Balkans occidentaux et l'Europe du Sud-Est). En collaboration avec l'UNICEF, le PNUD et la FAO, une grande conférence des Nations Unies sur la réponse à la crise en Europe de l'Est, en Asie centrale et en Turquie sera organisée à Almaty (Kazakhstan) les 7 et 8 décembre 2009. L'OIT mènera les débats sur la question de l'emploi. Cette conférence réunira des ministres du travail de 13 pays, de hauts fonctionnaires des ministères des Finances, de l'Economie et de l'Agriculture, ainsi que des représentants des partenaires sociaux et de la Banque mondiale et du FMI.

### ***Amérique latine et Caraïbes***

24. Le bureau régional a créé des possibilités d'échange d'informations et d'expériences sur les incidences de la crise et sur les réponses à lui apporter depuis que celle-ci a manifesté ses premiers signes. Sur la base d'un bref document contenant six recommandations clés, des exposés ont été présentés aux ministres du Travail de l'Argentine, du Brésil, du Chili et du Mexique afin d'alimenter le dialogue sur cette question qui a commencé en novembre 2008 et, par la suite, des réunions ont été organisées avec les partenaires tripartites au Costa Rica, au Pérou, au Panama et en Uruguay.
25. Le Bureau a également organisé des réunions régionales et sous-régionales aux niveaux technique et politique pour favoriser l'échange d'informations et la coordination des politiques entre les pays. En janvier 2009, le Directeur général a invité les ministres du Travail de l'Argentine, du Brésil, du Chili et du Mexique à une réunion qui s'est tenue à Santiago avec la participation d'éminents experts et qui a abouti à l'élaboration d'une déclaration définissant une série de politiques anticycliques communes destinées à répondre à la crise. Au cours de la Conférence internationale du Travail de juin 2009, les ministres du Travail des pays du MERCOSUR (Argentine, Brésil, Chili, Paraguay, Uruguay) ont signé une déclaration sur la protection de l'emploi dans le contexte de la crise, et se sont mis d'accord sur un ensemble de réponses communes.

26. Le Bureau a créé un observatoire régional<sup>5</sup> sur la crise dont l'objectif est double: suivre l'évolution de la crise sur le plan statistique et les réponses qui y sont apportées. Pour ce qui est de l'aspect statistique, le Bureau a joint ses efforts à ceux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes afin d'observer les effets de la crise sur le marché du travail, ce qui a abouti à l'élaboration de deux bulletins communs sur la crise (juillet 2009 et octobre 2009). Par ailleurs, l'observatoire attire l'attention sur les politiques publiques mises en œuvre, en insistant sur leurs traits importants et novateurs. L'objectif est d'aider les décideurs à échanger des informations et à mettre au point des programmes durables de coopération horizontale entre les pays intéressés. L'observatoire a été présenté aux ministres du Travail à Buenos Aires, les 6 et 7 octobre 2009, au cours d'une réunion de l'Organisation des Etats américains. Enfin, le Bureau a fourni, à la demande de certains pays, des services consultatifs sur différents thèmes (par exemple, aux Bahamas, sur la formation; au Chili, sur le suivi des incidences de la crise au niveau sectoriel; au Paraguay, sur le recours à une main-d'œuvre nombreuse dans les travaux publics; et, en Uruguay, sur le partage du travail).
27. Ainsi, dès le début de la crise, le Bureau a contribué à dégager un consensus entre les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur les principaux éléments de réponse à apporter à la crise. Parmi ces éléments figurent les politiques économiques anticycliques (notamment les programmes d'investissement public) et les programmes et mesures d'urgence en faveur de l'emploi destinés à renforcer, entre autres, les réseaux de protection sociale et les systèmes d'assurance-chômage. La réussite de ces politiques dépendra largement des capacités institutionnelles des ministères du Travail. Les mesures prises pour renforcer les autorités du travail devraient être maintenues tout au long du cycle économique afin d'axer les politiques du marché du travail sur les groupes désavantagés pendant les phases de redressement économique et de parer plus efficacement aux crises futures.

<sup>5</sup> [www.oit.org.pe](http://www.oit.org.pe)

## Annexe II

### Exemples de travaux de recherche consacrés à la crise

- Kylvoh, R.; Saget, C. (2009): *A common economic crisis but contradictory responses: the European experience 2008-09*, document de travail n° 93, Bureau international du Travail, Département de l'intégration des politiques (Genève).
- IIES (2009): *A Global Policy Package to Address the Global Crisis*.
- King-Dejardin, A.; Owens, J. (2009): *Asia in the global economic crisis: Impact and responses from a gender perspective*, Note technique, Département de l'intégration des politiques.
- Etudes de cas en Amérique latine – août 2009 (voir [www.ilo.org/jobcrisis](http://www.ilo.org/jobcrisis)).
- Haipeter, T.; Lehndorff, S. (2009): *Collective bargaining on employment*, document de travail, DIALOGUE n° 3.
- Ebert, F.C.; Torres, R.; Papadakis, K.: *Executive Compensation: Trends and Policy Issues*, IIES.
- King-Dejardin, A. (à paraître en 2010): *Inequality, social policy and the current crisis: why gender matters?*, Département de l'intégration des politiques.
- Projet de recherche financé par l'OIT et mis en œuvre en coopération avec des partenaires de diverses universités (par ex. Allemagne, Italie, Royaume-Uni, Etats-Unis) intitulé «*Labour administration and the global crisis: Challenges, responses and opportunities*».
- *Remittances in the context of the financial crisis*, publications de la «DGB Bildungswerk», 2009 (Bernd Balkenhol).
- Rychly, L. (mai 2009): *Social dialogue in times of crisis: Finding better solutions*, Département des relations professionnelles et des relations d'emploi, document de travail, DIALOGUE n° 1.
- IIES: *Stimulus Packages to Counter Global Economic Crisis: A review* (Sameer Khatiwada).
- Jha, V. (2009): *The effects of fiscal stimulus packages on employment*, Secteur de l'emploi, document de travail, Emploi n° 34, BIT (Genève).
- Escudero, V.: *The effects of the crisis on the financial sector: trends and policy issues*, IIES.
- Lutter contre la crise financière et économique par le travail décent, BIT/IIES, mars 2009.
- Stiglitz, J. (2009): Crise mondiale, emplois et protection sociale, *Revue internationale du Travail*, vol. 148.
- Islam, I. (2009): *The global economic crisis and developing countries: transmission channels, fiscal and policy space and design of national responses*, Secteur de l'emploi, document de travail, Emploi n° 36, BIT (Genève).
- Awad, I. (2009): *The Global Economic Crisis and Migrant Workers: Impact and Response*, Programme des migrations internationales.
- *The impact of the current financial crisis on microfinance*, Finance and the Common Good, n°s 31-32 III/2008 (Bernd Balkenhol).
- IIES (oct. 2008): *Rapport sur le travail dans le monde 2008: Les inégalités de revenus à l'heure de la mondialisation financière*.



## Annexe III

### Exemples d'activités de formation et de renforcement des capacités liées à la crise

- Atelier sur le renforcement des services de l'emploi (Chili, septembre 2009).
- Atelier régional de haut niveau sur l'optimisation de la création d'emplois par la promotion de stratégies d'investissement à forte intensité d'emploi dans les infrastructures (Turin, octobre 2009).
- Réunion tripartite de haut niveau consacrée à la négociation collective: Négocier pour la justice sociale (Genève, 19-20 novembre 2009).
- Forum de haut niveau OIT-Commission européenne sur le dialogue social et les relations professionnelles dans le contexte de la crise économique en Europe: Négocier la sortie de crise (Turin, 25-27 novembre 2009).
- Réunion d'experts OIT-OCDE-Centre de Turin intitulée «Comment sortir de la crise: stratégies de relance de l'emploi local et développement des compétences en Asie» (Malang, Indonésie, 1<sup>er</sup>-3 décembre 2009).
- Cours international sur les programmes d'emploi public – Atténuer les effets de la crise de l'emploi: Innovations dans l'emploi public et programmes de garantie de l'emploi (prévu pour avril 2010).
- Séminaire national sur le rôle de l'administration du travail dans l'atténuation des conséquences de la crise sur l'économie informelle en Turquie (prévu pour la fin novembre-début décembre 2009).
- Séminaire national sur le rôle de l'administration dans la lutte contre le travail non déclaré en temps de crise (prévu à Budapest les 28-29 octobre 2009).
- Projet de séries d'ateliers nationaux sur le thème «Une réponse efficace à la crise pour les petites et moyennes entreprises: Comment les organisations d'employeurs peuvent faciliter le dialogue entre les petites et moyennes entreprises et les décideurs nationaux».
- Séminaire sous-régional (18 pays) sur le rôle des administrations du travail dans la mise en œuvre du Pacte, organisé avec le Centre régional africain de l'administration du travail (CRADAT) (Douala, 27-29 octobre 2009).
- Séminaire sous-régional destiné à quatre pays du Caucase et d'Asie centrale intitulé «L'administration du travail et la crise de l'emploi» (Moscou, 21-22 septembre 2009).
- Atelier sous-régional intitulé «Pour un travail décent dans les projets d'infrastructure économique et sociale dans la région», organisé en collaboration avec la Société andine de développement (Lima, 2-3 novembre 2009).
- Appui à l'atelier organisé par l'Association mondiale des services d'emploi publics sur le rôle des services publics chargés de la mise en œuvre des politiques actives du marché du travail dans le contexte de la crise (Yaoundé, octobre 2009).
- La crise financière, les envois de fonds et l'éducation financière (Lomé, octobre 2009).
- Cours de formation à l'intention des délégués syndicaux qui conseillent les travailleurs migrants dans le domaine de l'envoi de fonds (Düsseldorf et Berlin, octobre 2009).
- Atelier tripartite sur l'utilisation des dispositifs de partage du travail dans les pays à revenus moyens (Turin, décembre 2009).
- Que peuvent faire les syndicats pour atténuer les effets de la crise financière (Accra, décembre 2009).